

CONVENTION D'OBJECTIF RPE INTERCOMMUNAL DE LAMBESC – EGUILLES- ST CANNAT

Entre d'une part les Communes de Lambesc, Eguilles, St Cannat, représentée par

- Monsieur Bernard RAMOND, Maire la Commune de Lambesc,
- Monsieur Renaud Dagorne, Maire la Commune d'Eguilles,
- Monsieur Joël Levi-Valensi, Maire la Commune de St Cannat,

Autorisée par une délibération du Conseil Municipal en date du , n°

ci-après dénommée "la Commune de Lambesc", "la Commune d'Eguilles", et "la Commune de St Cannat"

et d'autre part l'Association INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL (I.F.A.C)

dont le siège social est :

53 Rue du RPC Gilbert – 92600 Asnières

représentée par Monsieur Philippe SUEUR son Président, dûment habilité ; ci-

après dénommée "l'Association"

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par l'Association pour 2026, conforme à son objet statutaire.

Considérant l'engagement des Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat, en faveur d'une politique de pérennisation et de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (C.A.F. 13).

Dans le cadre de la CTG des 4 thermes, il a été décidé de créer un relais petite enfance mutualisé pour les communes de Lambesc, Eguilles et Saint-Cannat dans le but de :

- Développer des animations faites par l'animateur du RPE à destination des enfants accueillis en mode d'accueil individuel
- De mieux Informer et accompagner les professionnels dans leurs pratiques, questionnements et formations (permanence téléphonique, rendez-vous physique...)
- D'améliorer l'information et l'accompagnement des familles (permanence téléphonique, rendez-vous physique...)
- De permettre sur chaque commune, une permanence administrative de proximité sur site une fois par semaine

Pour se faire, il a été décidé de confier ces missions à l'IFAC.

Article 1 : Objet

La convention de partenariat entre l'IFAC et les trois communes définit les modalités de fonctionnement, de partenariat et de financement du RPE mutualisé

Article 2 : Descriptif des actions

l'IFAC met à disposition des 3 communes un professionnel de la petite enfance à raison de 21 h/mois, soit d'un 0.6 ETP .

Ce professionnel de la petite enfance, recruté par l'IFAC assure les fonctions d'animateur sur les trois communes selon les missions suivantes et le calendrier figurant dans le projet de fonctionnement (Annexe 1):

- permanence téléphonique et un accueil sur place des familles à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant.
- information et aide en direction des familles sur les démarches à entreprendre pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile.
- information sur les aides financières possibles pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile.
- créer un lieu de ressources administratives pour les professionnel(le)s de la petite enfance.
- Mise en place de temps d'animations en direction des assistant(e)s maternel(le)s, adaptés à l'accueil de jeunes enfants

Article 3 : Durée

Cette convention est valable pour la durée de l'agrément CAF pour l'année 2026, pour une durée initiale d'un an. Elle pourra être reconduite par période successive d'une année sans pouvoir dépasser 3 ans

Article 4 : Conditions financières

La participation financière sous forme de mise à disposition de personnel est définie d'après les critères suivants :

- Nombre de familles CAF et MSA selon le nombre d'enfants à charge de moins de 3 ans
- Nombre d'enfants d'allocataires CAF et Msa de - de 3 ans
- nombre d'assistantes maternelles agréées
- nombre d'assistantes maternelles agréées en activité

le Budget prévisionnel 2026 apparaît en annexe 2.

4.1 –Versement de la participation financière

La contribution financière sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat se libéreront des sommes dues par un virement sur le compte bancaire de l'Association IFAC.

Modalités de versement Pour le R.P.E intercommunal :

Au mois de mars, un premier versement correspondant à 50% de la participation financière votée et un deuxième versement en septembre 2026 correspondant au solde.

En cas de suspension de l'autorisation de fonctionner délivrée par le Conseil Départemental, le versement des participations financières sera interrompu.

De même en cas de résiliation de la Convention d'Objectifs et de Financements par la Caisse d'Allocations Familiales, le versement des participations financières sera également interrompu.

Dans ces deux cas, la participation financière sera proratisée en fonction de la date de suspension ou de résiliation.

Si les décisions de suspension sont communiquées aux Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat, postérieurement aux versements périodiques décrits ci-dessus, il sera récupéré tout, ou partie de la participation versée à tort.

Au regard des activités d'intérêt communal et prenant en compte les attentions ci-dessus énoncées, les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat apporterons leur soutien financier, au titre de l'exercice 2026, et ce sous réserve de la disponibilité des crédits au sein du budget municipal et sous la forme d'une contribution financière de :

Pour le R.P.E. :

- Agrément 0,6 E.T.P. : 6 500 euros soit :

Eguilles : 1 950 €

St Cannat : 1 495 €

Lambesc : 3 055 €

4 - 2 : Obligation de transmission de justificatifs

L'Association s'engage à fournir au plus tard au 31 décembre 2026 :

- le compte-rendu du comité de pilotage annuel de l'année écoulée
- le bilan/évaluation selon le formulaire C.A.F. en vigueur de l'année écoulée
- la déclaration réelle C.A.F. de l'année écoulée

L'Association devra produire notamment, après la tenue de l'assemblée générale, et dans un délai de dix mois suivant la clôture de l'exercice comptable :

- le procès-verbal
- le rapport moral
- le rapport d'activité
- le rapport financier
- le compte de résultat de l'année d'attribution de la subvention
- le bilan
- les annexes éventuelles

4 - 3 : Objectifs pour la gestion du RPE intercommunal

- Accompagner et informer les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, en leur offrant un service de conseil personnalisé sur les différents types d'accueil existants, leurs droits et obligations, et en les orientant vers les solutions adaptées à leurs besoins.
- Soutenir la professionnalisation des assistants maternels, gardes à domicile et autres professionnels de l'accueil individuel en proposant des actions de formation, de professionnalisation et en favorisant l'échange d'expériences entre pairs, afin d'améliorer la qualité de l'accueil.
- Favoriser la coopération et la cohérence territoriale en matière de petite enfance, en animant un espace d'information, de médiation et de rencontre pour les familles et les professionnels dans le cadre intercommunal, en s'appuyant sur les ressources et partenaires locaux (bibliothèques, structures petite enfance, associations).

Article 5 : Obligations de L'Association

L'Association devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ce projet détaillé. Si à l'examen des documents envoyés ou à l'occasion de tout contrôle, il est constaté que l'association n'a pas respecté les conditions prévues pour l'octroi de la subvention, et par exemple que l'action mise en œuvre par l'association n'est pas conforme en tout ou partie à son projet détaillé, les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat pourront diminuer ou annuler la subvention sans que l'association puisse prétendre à une quelconque indemnisation. Cette décision pourra entraîner l'arrêt des paiements et/ou la restitution totale ou partielle des sommes déjà versées.

S'agissant d'une subvention, l'évaluation du montant de la diminution relève du pouvoir d'appréciation

exclusif des Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat.

Si les délais de remise des documents financiers et ceux concernant le projet ne sont pas respectés, les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat se réservent le droit d'annuler l'octroi de ladite subvention.

L'Association s'engage à tenir une comptabilité conforme aux exigences du Plan Comptable Général et à respecter toutes les obligations légales, notamment en matière fiscale, sociale et d'assurance.

L'Association devra avoir établi une Convention d'objectifs et de Financements avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'Association veille au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants accueillis, conformément au Code de la santé Publique.

Elle s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment en matière de droit des associations, en matière comptable et fiscale, de sécurité du public, de droit du travail.

L'Association s'engage à informer Les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat dès qu'un événement d'importance survient (ex : incendie, autres incidents sur la structure...) et de toutes les modifications de fonctionnement (fermeture exceptionnelle, changement du personnel de direction, modification d'agrément, modification d'amplitude horaire...) dans les plus brefs délais.

Article 6 : Autres engagements de l'Association

Respect du Règlement général de la protection des données :

Dans le cadre de la présente convention et notamment de l'utilisation du portail unique de demande de places, l'Association et les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (U.E.) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après «R.G.P.D.»).

À ce titre, toute transmission de données à des tiers, y compris au bénéfice d'entités établies hors de l'Union Européenne, qui ne serait pas strictement conforme à la réglementation en vigueur est formellement prohibée.

L'Association est invitée à se reporter à l'annexe 1 de la présente convention. Il est entendu que les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat, au cas présent, est le responsable de traitement des données au sens du

R.G.P.D. et l'Association le sous-traitant desdites données.

Communication :

L'Association, soit communique sans délai aux Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, soit informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Associations (R.N.A.) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification de l'exécution et/ou de retard pris dans l'exécution de la présente

convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat, sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Contrôle

L'Association s'engage à permettre à tout moment le contrôle par les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat de la progression ou de la réalisation du projet exposé à l'appui de la demande de soutien public.

L'Association doit ainsi transmettre aux Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat sur simple demande, toutes les pièces justificatives des dépenses et d'une manière générale tout document qu'elle estimerait utile à son contrôle. L'Association doit également laisser les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat accéder aux activités pour lesquelles la subvention a été attribuée, ainsi qu'aux locaux où se déroulent ces activités, cela sans que les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat soient obligées de préalablement la prévenir.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant, signé par les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat et l'Association, sauf mention contraire dans la présente convention.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention et notamment des différents chartes et engagements des Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat mentionnés à l'article 1, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de 10 jours francs à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La notification de la résiliation sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation interviendra dès réception de cette notification.

En cas de non-respect du contrat d'engagement républicain la sanction applicable est celle prévue au sein de l'article 4 et de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

De plus, les Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat, pourront, si elles le souhaitent, procéder à la résiliation du contrat pour motif d'intérêt général, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

Article 10 : Élection de domicile

Les parties, pour toute signification d'actes ou d'exécution des clauses, conditions et accessoires de la présente convention, font élection de domicile :

- en l'hôtel des Communes de Lambesc, Eguilles et St Cannat ;
- à l'adresse du siège social de l'Association pour cette dernière.

Article 11 : Attestation de non-modification de bureau

En signant la présente convention, l'association certifie que la composition de son bureau est la suivante :

Son président est : Philippe SUEUR

Son trésorier est : Michel CHANTEGREL

Article 12 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent, à savoir :

Tribunal administratif de Marseille

31 rue Jean François Leca

13002 Marseille

Téléphone : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 87

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Fait à

Philippe SUEUR
Président de l'Association

Bernard RAMOND
Maire de Lambesc

Joël LEVI-VALENSI
Maire de Saint Cannat

Renaud DAGORNE
Maire d'Eguilles

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_124-DE



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : INTERCOMMUNAL

Gestionnaire du relais petite enfance : IFAC

Période contractuelle : JANVIER 2026



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	5
2.1. Les moyens humains :.....	5
2.2. Le planning et les actions :.....	6
2.3. Les locaux	7
2.4. Le matériel	8
3. Le contexte territorial du Relais	9
4. La formalisation du projet.....	12
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	12
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	12
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	13
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)	15
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	15
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	16
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	18
➤ Informer les professionnels sur le métier.....	18
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	19
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels.....	20
➤ Organiser des ateliers d'éveil.....	21
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :.....	22
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels	23
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	24
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel.....	25
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :.....	26

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : RPE INTERCOMMUNAL LAMBESC ST CANNAT ET EGUILLES

Adresse administrative : 41 boulevard de la République 13410 Lambesc

Numéro(s) de téléphone : en cours

Adresse email : rpe.interco@dso.ifac.asso.fr

Date de création : 1^{er} janvier 2026

Gestionnaire :

Nature juridique : Association

Adresse : 1 Place Francis Chirat 13002 Marseille

Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Sandrine Kurzanski

Coordonnées de contact : 06 43 06 47 23

Communes et intercommunalités couvertes par le relais

Lambesc

Saint-Cannat

Eguilles

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	CAPPONI Jade		
Date d'embauche	1 ^{er} janvier 2026		
Formation initiale	EJE DE		
Expérience(s) professionnelle antérieure	Educatrice de jeunes enfants en crèche et continuité de direction		
Durée de travail hebdomadaire au Relais	21h00		
Formation continue envisagée	Juridique, Abélium		

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

.....

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	-		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	-		

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	09h00 à 11h30	09h00 à 11h30	09h00 à 11h30	08h00 à 12h30		
	Horaires						
Après - midi	Horaires	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	1X/mois réunion réseau 13		
	Horaires						
Total heures		5h30	5h30	5h30	4h30		

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	5	
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	5	
Temps collectifs et animations en présence des enfants	7h30	
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	3h30	
Autre(s) (préciser)		

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- *le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;*
- *un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON X

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement		
Si oui précisez lequel :		
... a une signalétique	X	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion		X
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...)		

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

.....

.....

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
LAMBESC	41 boulevard de la République	Bureau / Salle
ST CANNAT	55 boulevard Marcel Parraud	Bureau et Salle
EGUILLES	720 chemin des Grappons	Bureau et Salle

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe		X
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe		X
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule		X

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

Avant mi-décembre 2025

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le Relais Petite Enfance intercommunal de Lambesc, Saint-Cannat et Éguilles a été créé dans le but d'offrir aux assistants maternels, aux familles et aux enfants un lieu d'accueil, d'échange et de professionnalisation des assistants maternels, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques du territoire.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le territoire intercommunal de Lambesc, Saint-Cannat et Éguilles présente une dynamique démographique en croissance modérée avec une population familiale jeune, ce qui génère une demande constante et diversifiée en modes d'accueil pour la petite enfance.

Les enjeux du RPE intercommunal de Lambesc, St Cannat et Eguilles concernent la mise en place d'un accueil de qualité, favorisant l'accompagnement des familles, la formation et la valorisation des professionnels assistants maternels en créant une cohésion sur ces 3 territoires.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

La politique petite enfance sur le territoire de Lambesc, Saint-Cannat et Éguilles s'inscrit dans les orientations de la Convention Territoriale Globale et du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Ces cadres visent à renforcer l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants en favorisant un maillage territorial dense et accessible, avec une attention particulière portée à la qualité de l'accueil et au bien-être de l'enfant.

Les perspectives privilégient le développement de solutions adaptées aux besoins des familles, notamment en diversifiant les offres de modes d'accueil (crèches, assistants maternels, multi-accueils) et en améliorant l'accessibilité aux services pour les familles aux situations variées (horaires atypiques, insertion sociale, handicap).

La politique favorise la professionnalisation des acteurs de la petite enfance, la coordination des partenaires locaux, et un accompagnement renforcé à la parentalité, avec des dispositifs de soutien et d'échange (LAEP, cafés des parents, lieux d'accueil).

Cette dynamique permet d'assurer une continuité éducative harmonieuse et de répondre aux enjeux liés à l'évolution démographique et sociale du territoire.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le Relais Petite Enfance intercommunal de Lambesc, St Cannat et Eguilles jouera un rôle clé dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance.

Il s'intègrera pleinement aux différents groupes de travail et comités de pilotage réunissant les élus, les services sociaux, les professionnels de l'enfance et les partenaires institutionnels.

Le RPE contribuera activement à la réflexion et à la mise en œuvre des actions territoriales, en apportant son expertise sur les besoins des assistants maternels, des familles et des jeunes enfants.

Il facilitera la concertation entre les acteurs locaux pour harmoniser l'offre d'accueil, promouvoir la qualité des services, et renforcer le soutien à la parentalité.

Le RPE intercommunal participera aux réunions de coordination des services du Pôle Petite Enfance – Enfance des trois communes membres ;

Rencontres et échanges avec les partenaires du secteur œuvrant dans le champ de la petite enfance lors des réunion partenariales et au cours des rendez-vous individuels avec les EAJE des 3 communes,

Réunions institutionnelles avec la coordinatrice CEJ en présence des partenaires du réseau des RPE

Rencontres et échanges avec les partenaires du champ sanitaire et social lors des réunion partenariales et au cours des rendez-vous individuels avec les centres sociaux, les travailleurs sociaux de la CAF

Réunions institutionnelles avec la coordinatrice CEJ en présence des partenaires du secteur,

Comité de suivi des centres de loisirs des communes

Réunions « Réseau RPE 13 » 1 jeudi par mois, en présence d'un représentant de la CAF, un représentant du CD 13 et des responsables des RPE des Bouches du Rhône.

Sa participation favorisera une dynamique partenariale cohérente, permettant d'adapter la politique petite enfance aux réalités du terrain et d'assurer un suivi régulier des projets et dispositifs en place.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Dès son ouverture, la responsable du RPE intercommunal ira à la rencontre des équipements du territoire, elle engagera un partenariat privilégié avec les bibliothèques municipales des communes :

- Bibliothèque communale de Saint Cannat située à la place de la Bascule
- Bibliothèque Pour Tous d'Eguilles située au 9 rue St Roch
- Bibliothèque Foyer rural située au 18 rue des Jasses.

Dans ce cadre, des ateliers d'éveil à la lecture seront régulièrement organisés, visant à favoriser la découverte des livres et du langage auprès des tout-petits. Ces ateliers seront conduits avec la participation active des assistants maternels, qui accompagneront les enfants lors des séances.

Ce partenariat permettra non seulement de promouvoir la culture et l'éveil dès le plus jeune âge, mais aussi de renforcer les compétences des assistants maternels en matière d'animation et d'accompagnement pédagogique.

Les bibliothèques accueilleront ainsi des groupes pour des temps de lecture, des animations thématiques et des activités ludiques, créant un lien fort entre familles, professionnels et équipements culturels du territoire.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ **Informier les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le territoire intercommunal de Lambesc, St Cannat et Eguilles, regroupe plusieurs communes avec une population familiale jeune et une demande croissante pour des modes d'accueil diversifiés (crèches, assistants maternels).	Une connaissance insuffisante de l'offre globale d'accueil par les familles, notamment sur l'accueil individuel (assistants maternels) et les horaires atypiques. Risque de fragmentation de l'information, besoin d'un point d'entrée commun et accessible.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N °	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise en place d'une plateforme d'information numérique et papier regroupant toutes les offres d'accueil disponibles sur le territoire (crèches, assistants maternels, multi-accueils). Organisation de sessions d'accueil/information pour les familles.	Communication , collaboration avec partenaires locaux (CAF, PMI, communes)	Meilleure connaissance de l'offre par les familles, augmentation du taux de satisfaction et d'utilisation des services	Fin 2026	Nombre de consultations de la plateforme - Nombre de familles informées lors des sessions - Taux de satisfaction des familles (enquête)

2	Formation des assistants maternels à la communication avec les familles et au rôle de relais d'information sur les services d'accueil.	Formation, et responsable RPE	Professionnalisation accrue, meilleure transmission d'information auprès des familles.	Dès le mois de mai 2026	- Nombre d'assistants formés - Feedback des familles sur la qualité de l'information reçue
---	---	--------------------------------------	---	--------------------------------	---

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE sera référencé en tant que LINF afin de pouvoir informer les familles sur l'existence du site « monenfant.fr » dans le cadre de leur recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.	Cet outil de référencement des différents modes d'accueil facilitera les recherches des familles mais également permettra d'entrer en contact avec les assistants maternels. L'un des enjeux est de renforcer l'information aux familles par le canal du RPE.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informer les familles sur les fonctionnalités du site	Envoi de courriels Lors des réponses aux demandes Informer par téléphone et lors des accueils en RDV présentIELS et distancIELS	Augmentation du taux de fréquentation du site par les familles	Tout le long de l'agrément	Données statistiques CAF Données quantitatives RPE
2	Présenter « monenfant.fr » en tant qu'outil facilitateur de la mise en lien de l'offre et la demande	Envoi de courriels Lors des réponses aux demandes Informer par téléphone et lors des accueils en RDV présentIELS et distancIELS	Augmentation des embauches d'assistants maternel par le canal du site	Tout le long de l'agrément	Données statistiques CAF Données quantitatives RPE
3	Orienter les familles vers le site pour connaître les disponibilités des assistants maternels du secteur	Envoi de courriels Lors des réponses aux demandes Informer par téléphone et lors des accueils en RDV présentIELS et distancIELS	Augmentation du nombre de famille ayant eu connaissance du site avant de solliciter le RPE	Tout le long de l'agrément	Données statistiques CAF Données quantitatives RPE

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée					

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ **Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels**

DIAGNOSTIC					
Etat des lieux		Constat et enjeux identifiés			
Le territoire dispose d'un réseau d'assistants maternels et gardes d'enfants à domicile agréés, mais leur répartition géographique et leurs disponibilités ne sont pas toujours bien connues des familles.		Les familles rencontrent des difficultés pour trouver un professionnel disponible et adapté à leurs besoins (horaires, proximité, besoins spécifiques), ce qui freine souvent le recours à un accueil individuel. L'absence d'un accompagnement personnalisé représente un frein pour certains parents employeurs, avec un risque de recours à des solutions informelles non sécurisées.			

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise en place d'un service de mise en relation personnalisé entre parents et assistants maternels, avec une base actualisée des professionnels	Outils informatiques de gestion des disponibilités, communication ciblée vers les familles.	Facilitation du recours à l'accueil individuel, augmentation du nombre de mises en relation réussies,	Fin 2026	- Nombre de mises en relation réalisées - Taux de satisfaction des familles et assistants maternels

	disponibles. Organisation de rendez-vous individualisés pour accompagner les familles dans leurs démarches.		sécurisation de l'emploi des assistants maternels.		- Diminution des situations de recours non déclaré
2	Sensibilisation et formation des parents sur les aspects administratifs et juridiques du recours à un professionnel (contrat de travail, droits et devoirs, aides financières).	Intervention de spécialistes avec la DREETS, documents pédagogiques, ateliers thématiques.	Meilleure connaissance des droits et obligations des employeurs, réduction des erreurs administratives, sécurisation du recours à un professionnel.	Permanent tout au long de l'agrément	- Rendez-vous téléphonique ou présentiel - Taux de participation des parents
3	Renforcement des rencontres et échanges entre parents et professionnels via des temps collectifs (forums, rendez-vous).	Animation RPE, partenariat avec structures locales.	Création d'un réseau vivant favorisant la confiance, le soutien mutuel et la co-construction de solutions adaptées	Permanent tout au long de l'agrément	- Nombre d'événements organisés - Taux de participation - Qualité perçue des échanges

➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les parents employeurs sont souvent peu informés des obligations et démarches liées à leur rôle (contrat, déclarations, droits, obligations).	Ce manque d'information peut entraîner des erreurs administratives, un sentiment d'insécurité. Le besoin d'un accompagnement personnalisé est important pour sécuriser les relations d'emploi et faciliter les démarches.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<p>Organisation de permanences personnalisées pour conseiller les parents sur leurs obligations de particulier employeur et les accompagner dans leurs démarches administratives (contrats, PAJEMPLOI, droit du travail).</p> <p>Mise à disposition de documents pratiques (guides, fiches explicatives) et d'un espace numérique dédié pour accompagner les parents dans leur rôle</p> <p>Organisation de rendez-vous et de réunion collective pour informer et sensibiliser les parents employeurs aux bonnes pratiques et aux évolutions législatives.</p>	<p>Disponibilité d'un conseiller RPE formé, outils d'information (fiches pratiques, guides), partenariats avec organismes spécialisés (CAF, DREETS).</p> <p>Communication, collaboration avec la CAF et partenaires.</p> <p>Responsable RPE, partenariats avec experts, matériel pédagogique</p>	<p>Augmentation du taux de conformité des démarches, diminution des situations problématiques, amélioration de la confiance des parents dans leur rôle.</p> <p>Facilitation de l'accès à l'information, autonomie accrue des parents employeurs.</p> <p>Meilleure compréhension des enjeux, promotion de l'emploi sécurisé.</p>	<p>Dès l'ouverture du RPE et durant l'agrément.</p> <p>Dès l'ouverture du RPE et durant l'agrément.</p> <p>Dès l'ouverture du RPE et durant l'agrément.</p>	

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les professionnels de la petite enfance sur le territoire disposent de peu d'espaces dédiés pour échanger et s'informer sur les évolutions du métier et les bonnes pratiques.	Il y a un réel besoin de temps collectifs pour la professionnalisation, l'entraide et le partage d'expériences entre assistants maternels, et la diffusion d'informations.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<p>Création d'un espace convivial au sein du RPE dédié aux professionnels pour se réunir, se former et échanger régulièrement. Organisation de rencontres thématiques mensuelles.</p> <p>Mise en place d'une newsletter numérique ciblée sur les actualités du métier, les formations et les ressources disponibles.</p> <p>Organisation d'ateliers de formation</p>	<p>Aménagement local, animation, budget communication et formation.</p> <p>Ressources internes pour la rédaction et diffusion, coordination avec partenaires.</p> <p>Formation, partenariats, animateur RPE.</p>	<p>Renforcement du lien professionnel, montée en compétences des assistants maternels, meilleure adhésion aux bonnes pratiques.</p> <p>Meilleure information des professionnels, anticipation des évolutions réglementaires, dynamique d'échange renforcée.</p> <p>Professionnalisation renforcée, développement de</p>	<p>Dès l'ouverture 2026 et tout au long de l'agrément</p> <p>Mi 2026</p> <p>Dès l'ouverture 2026 et tout au long de l'agrément</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées - Taux de fréquentation de l'espace - Satisfaction des participants <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'assistants maternels recevant cette newsletter - Taux d'ouverture et lecture - Feedback qualitatif

	continue et de sessions d'échanges sur les pratiques professionnelles, en partenariat avec des organismes de formation reconnus.		pratiques innovantes et bienveillantes.	long de l'agrément	- Nombre d'ateliers réalisés - Nombre de participants - Évaluation de la progression des compétences
--	--	--	---	--------------------	--

➤ **Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Avant l'obligation d'inscription sur « monenfant.fr » les assistants maternels étaient réticents à s'inscrire. Aujourd'hui elles sont inscrites et mettent à jour leurs données deux fois par an.	L'utilité du site est généralement bien reconnue. Les disponibilités des professionnels étant visibles par les familles un des enjeux serait de réduire le temps de sous-activité des assistants maternels entre une fin de contrat et un nouvel accueil.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faire le rappel régulièrement de l'obligation d'inscription	Publipostage par courriels et lors des RDV physique.	Voir tout l'effectif du secteur référencé sur le site.	Tout le long de l'agrément	Données statistiques CAF et quantitatives RPE
2	Faire le rappel au moment des échéances annuelles pour la mise à jour	Publipostage par courriels et lors des RDV physique.	Les disponibilités d'accueil à jour.	Tout le long de l'agrément	Données qualitatives RPE

➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les professionnels de l'accueil individuel du territoire disposent peu de moments formels dédiés à l'échange et à l'écoute entre pairs.	Ce manque d'espaces d'expression freine la professionnalisation, la gestion des difficultés du métier, ainsi que la création de liens de solidarité et de soutien mutuel entre assistants maternels.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<p>Organisation régulière de temps d'échange collectifs et d'écoute active entre professionnels (groupes de parole, réunions thématiques).</p> <p>Mise en place d'un service d'écoute individuelle pour les assistants maternels rencontrant des difficultés personnelles ou professionnelles.</p> <p>Développement d'un réseau d'entraide entre assistants maternels, favorisant le partage d'expériences et la résolution</p>	<p>Animation par un professionnel formé, locaux adaptés, supports de communication.</p> <p>Accompagnement par un référent RPE ou psychologue, confidentialité garantie.</p> <p>Animation réseau, plateforme numérique ou groupe de discussion, coordination par le RPE.</p>	<p>Renforcement du lien professionnel, expression des besoins, amélioration de la qualité de l'accueil.</p> <p>Soutien personnalisé, prévention des situations de stress ou épuisement professionnel.</p> <p>Dynamique collaborative renforcée, sentiment d'appartenance et amélioration des pratiques professionnelles.</p>	<p>Trimestriel à partir de 2026</p> <p>Dès l'ouverture</p> <p>Mi 2026 et tout au long de l'agrément</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances organisées - Taux de participation - Feedback qualitatif des participants - Nombre de demandes traitées - Satisfaction des bénéficiaires - Activité du réseau (nombre de contributions, interactions) - Satisfaction des membres

	collective de problèmes.				
--	--------------------------	--	--	--	--

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les ateliers d'éveil et de professionnalisation demandent une structuration et une réflexion renforcée sur les supports pédagogiques et la place des assistants maternels dans ces temps collectifs.	Besoin d'accompagner les assistants maternels pour professionnaliser leur posture éducative, favoriser l'observation des enfants, et diffuser des pratiques respectueuses du rythme et de l'éveil de chaque enfant.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Organisation régulière d'ateliers d'éveil adaptés aux âges des enfants accueillis, animés par des professionnelles formées (éducatrices de jeunes enfants).	Budget animation et matériel pédagogique, locaux adaptés, formation continue des animatrices.	Amélioration des compétences pédagogiques des assistants maternels, épanouissement des enfants, valorisation du métier.	Dès début 2026	- Nombre d'ateliers réalisés - Taux de participation des assistants maternels - Évaluation qualitative via questionnaires
	Élaboration d'un guide méthodologique des ateliers d'éveil, coconstruit avec les assistants maternels, précisant objectifs, déroulement, posture et supports.	Travail collaboratif, ressources documentaires, temps de concertation.	Homogénéisation des pratiques, meilleure lisibilité des ateliers, engagement renforcé des professionnels.	Fin 2026	- Publication du guide - Utilisation et retours des professionnels

	Mise en place d'un système d'observation et de retour individualisé pour accompagner les assistants maternels dans l'adaptation de leurs pratiques.	Formation à l'observation, temps d'échange dédiés, supports d'aide à l'analyse	Développement de pratiques réflexives, amélioration continue, bien-être professionnel et des enfants.	Fin 2026	- Nombre de bilans réalisés - Satisfaction des assistants maternels - Amélioration perçue des pratiques
--	---	--	---	----------	---

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
Les assistants maternels travaillent à domicile, ils sont isolés. Les assistants maternels sont seuls responsables des enfants accueillis, ne font pas partie d'une équipe pouvant leur venir en soutien ou prendre en charge un enfant en cas de difficulté avec ce dernier. Les assistants maternels cumulent vie familiale et vie professionnelle et peuvent être sujet à épuisement.
Le métier d'assistants maternels est un métier à risques : 1. Physique : mal au dos, tendinite. 2. Nerveux : les pleurs, le bruit, les enfants sont à 95 décibels lorsqu'ils crient. 3. Psychologique : lourde responsabilité des enfants des autres.
Risque majeur car les répercussions sur l'enfant peuvent être désastreuses « Il est nécessaire de prendre soin de soi pour prendre soin des autres »
L'analyse de la pratique est non seulement un outil de prévention contre la souffrance au travail mais aussi un outil de questionnement des pratiques et d'amélioration de celles-ci. Il y a plusieurs enjeux, à la fois pour les professionnels et les enfants en accueil individuel. Lors de ces rencontres il s'agit de pouvoir : <ul style="list-style-type: none"> • Déposer des émotions parfois violentes vécues au travail • Aborder des questionnements soulevés par l'écart observé entre la théorie et la pratique, surtout s'agissant d'enfants • Favoriser la réflexivité des professionnels L'analyse de la pratique sera une opportunité pour des personnes ne travaillant pas ensemble mais ayant des thématiques et des questionnements communs, de partager sur les pratiques et par là rompre l'isolement professionnel.

--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
La formation continue est devenue une mission socle, il s'avère qu'avant cela, c'était la mission renforcée choisie par le RPE et donc c'est une action qui a été mise en place depuis quelques années et qui donne de bons résultats. Des partenariats ont été développés avec les organismes de formation et tout un savoir-faire autour de cette action, qui permet aux assistants maternels de se former régulièrement.	Avoir commencer des réunions pour informer sur les droits à la formation et les enjeux de la formation continue a été un levier pour cette action. Le fait que le RPE par la communication régulière des calendriers de formation à destination des professionnels, maintienne une veille quant à la formation continue, facilite les départs en formation. L'enjeu de se former pour acquérir de nouvelles compétences est bien identifiés et intégré dans le parcours professionnel car ce sont les mêmes personnes qui partent en formation sur le Secteur. Cette nouvelle mission socle renforcera nos actions dans l'optique d'amener les professionnels à ne pas considérer la formation continue comme optionnelle mais faisant partie intégrante de leur parcours.

--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Réunions thématiques sur la formation continue En partenariat avec les organismes de formation	Publipostage par courriel	Augmentation de la participation aux réunions	Chaque année scolaire tout au long de l'agrément	Données quantitatives et qualitatives
2	Communication régulière des calendriers de formation	Publipostage Et envoi de bulletins d'inscriptions	Augmentation des départs en formation.	Chaque année de l'agrément.	Données quantitatives Organismes formations et données Ipéria
3	Informer sur les thématiques lors des ateliers d'éveil et encourager les professionnels à intégrer la formation à leur parcours professionnel	Rencontres physiques	Augmentation des départs en formation.	Chaque année de l'agrément.	Données qualitatives Retour sur formation Lors des temps d'éveil et professionnalisation

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le constat sur le secteur du RPE est un taux d'activité élevé chez les assistants maternels, plus de 80%. Dans ce contexte, la lutte est contre la non-satisfaction des demandes des familles. La réalité est qu'il devient difficile de trouver un accueil pour les familles du secteur. A chaque rencontre lors des temps d'éveil, il est nécessaire de questionner les professionnels sur leurs	A ce jour, il n'y a apparemment pas de sous-emploi sur ces 3 communes. L'enjeu aujourd'hui est de communiquer sur l'attractivité du métier, promouvoir le métier pour relancer les demandes d'agrément.

disponibilités, en plus des courriels envoyés régulièrement à ce propos.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Communiquer sur l'existence du site monenfant.fr	Publipostage et réunions, lors des temps d'éveil et de professionnalisation	Augmentation des Inscriptions et des mises à jour sur le site	Tout au long de l'agrément	Données CAF
2	Mettre en lien l'offre et la demande	Envoie par mails Listes assistants maternels et des fiches parents	Augmentation du taux D'activité	Chaque année	Données RPE
3	Faciliter les recherches des parents	Par mails, téléphone et lors des rencontres Sondages réguliers sur les places disponibles des assistants maternels	Augmentation des disponibilités envoyées aux familles	Chaque année	Données RPE

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les demandes d'agréments à la PMI ayant baissé. Les extensions du nombre de places chez l'assistant maternel étant limité à 4, il est urgent pour le RPE de promouvoir le métier d'assistant maternel non seulement en prenant part à la session d'information aux candidats à l'agrément mais aussi en informant les personnes intéressées par le métier.	Aujourd'hui, il y peu de candidat, le RPE participera à la réunion d'information afin de promouvoir le métier, sans doute qu'il serait judicieux de connaître le nombre de candidats qui finalisent leur demande sur la totalité en nous rapprochant de la PMI. Cela pourrait nous éclairer dans notre démarche.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Participation à la réunion d'information aux candidats à l'agrément.	Présence à la session d'information1 ou 2 fois par an.	Intervention sur les missions du RPE en direction des candidats.	Chaque année sur la durée de l'agrément.	Données Conseil Départemental.
2	Information sur le métier aux futurs postulants.	Par téléphone ou RDV.	Augmentation du nombre de demandes d'agrément.	Tout au long de l'agrément	Données CD
3	Valoriser et faire connaître le métier	Participation à la journée nationale des assistants maternels.	Exposition grand public du travail des assistants maternels.	Année scolaire	Données association des RPE 13 et CD.
4	Informer les familles sur les spécificités de l'accueil individuel en lien avec le développement de l'enfant.	Lors de RDV Sur les modes d'accueil.	Augmentation du nombre de demandes des familles pour assistant maternel. Augmentation de l'emploi d'assistant maternel	Tout au long de l'agrément.	Données RPE Données IMAGE

➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
Sur le territoire intercommunal de Lambesc, Eguilles et St Cannat, le recours à l'accueil individuel demeure un levier essentiel pour répondre aux besoins variés des familles, tout en contribuant à la professionnalisation des assistants maternels. Cependant, des difficultés subsistent dans la visibilité, la reconnaissance et la valorisation de ce mode d'accueil, souvent méconnu des familles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N °	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Journées portes ouvertes, forums	Animateur de RPE formé	Augmentation de la notoriété et de la reconnaissance du mode d'accueil individuel.	Déploiement progressif sur une période de 3 ans, avec des actions phares annuelles	Nombre d'actions de promotion réalisées chaque année.
2	Production de supports de communication ciblés (brochures, articles), et développement de partenariats avec France Travail, missions locales ...	Service communication ifac (conception, impression, diffusion de supports). Mobilisation de partenaires institutionnels et associatifs.	Accroissement du nombre d'assistants maternels actifs sur le territoire. Meilleure connaissance par les familles des avantages et modalités de l'accueil individuel.	Évaluation annuelle des activités et ajustements en fonction des résultats.	Quantité de supports de communication diffusés. Nombre de participants aux événements et temps forts organisés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_124-DE

BP 2026 RPE INTERCOMMUNAL LAMBESC, ST CANNAT, EGUILLES**1ère année de fonctionnement 2026**

Budget de fonctionnement première année porteur associatif	Simulation sur 0,6 Etp	EGUILLES : 30%	ST CANNAT : 23%	LAMBESC : 47%
Montant charges estimatif sur la base du plafond Cnaf (A+B= 1 Etp du montant plafond Cnaf)	43 423 €			
PS Socle RPE*	18 672 €			
M. renforcée (facultatif)	3 304 €			
BT	7 500 €			
SF Caf (sur 3 années) à calculer selon le nbe Etp	6 000 €			
CD*	6 605 €			
Charges supplétives	23 400 €			
Total des co-financements (A)	65 431 €			
Reste à charge pour les communes (B)	6 500 €	1 950 €	1 495 €	3 055 €
Total des produits	71 981 €			
Budget des charges porteur associatif	Simulation sur 0,6 Etp			
Achats	4 374 €			
Services extérieurs	550 €			
Autres services extérieurs	13 854 €			
Impôts et taxes	2 657 €			
Charges personnels	27 146 €			
Charges supplétives	23 400 €			
Total des charges	71 981 €			

Détails des produits et des charges :



Etablissement	PETITE ENFANCE
Section(s)	
Nom du budget	RPE INTERCOMMUNAL EGUILLES-ST CANNAT-LAMBESC

N° Cptes	Intitulés des comptes	BUDGET RPE 2025
70	Rémunération des services	25 172
7065	Produits d'activité RPE:	25 172
706503;70655;	EAJE - Départements	
706504;70655;	EAJE - Communes et autres collectivités territoriales	6500
706505;70655;	Clsh / Aps - Caf	18 672
706506;70655;	Clsh / Aps - Usagers	
709	Remises accordées	
74	Subventions	23 409
7461030;7462	Subventions d'exploitation - Départements	6 605
7461040;7462	Subventions d'expl. Communes et autres collectivités	
7461050;7462	Subventions d'expl. Caf CTG ET BONUS	7 500
7461080;7462	Subventions d'expl. Autres organismes caf SF création ETP	6 000
7469091	Subventions Mission renforcée	3 304
77	Produits exceptionnels	23 400
7	TOTAL DES PRODUITS	71 981
60	Achats	4 374
60411	Location - Hébergement	
60421	Activités	750
60422	Interventions sur activités	350
6063	Produits d'entretien & Petits équipements	300
6064	Fournitures administratives & fournitures informatiques	500
60681	Economat (concerne l'activité)	250
60683;60682	Matériel pédagogique (concerne l'activité)	2 200
60684;60685	Produits pharma & frais médicaux (concerne l'activité)	24
61	Services extérieurs	550
6161;6168	Assurance multirisques & Autres assurances	450
6181;6183	Documentation	100
62	Autres services extérieurs	13 854
622	Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	2 200
6231	Annonces et insertions	
6236	Catalogues et imprimés	200
6238;6237;623	Frais de com. divers (Cadeaux, Publications, Foires, Expo, pourboires..)	1 500
6239	Frais de communication développement - Groupement Ifac	
625;624	Déplacements, missions, réceptions, démenagements; transports de biens.	2 720
6261;6263	Internet et téléphonie fixe	360
6262	Téléphones mobiles	330
628I	Frais Mutualisés Associatifs - Inter-Etb / siège national	1 309
628I	Frais Mutualisés Associatifs - Inter-Etb / siège ARCMED	2 755
628K	Frais de gestion - Services RH&ADP - Inter-Etb	1 230
628M	Frais de gestion - Services financiers - Inter-Etb	1 250
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 657
631	Taxes sur salaires (administration des impôts)	2 478
63782	Contribution hadicapés (AGEFIPH)	179
64	Charges de personnel	27 146
64111;6413	Salaires et appointements bruts du personnel permanent	19 922
6451;6452;645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 865
6458	Charges sociales sur Congés payés (variation de provision)	
647	Autres charges sociales	359
648	Autres charges de personnel	
65	Autres charges de gestion courante	0
658	Charges diverses de gestion courante (cotisation)	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	23 400
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	0
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	0
6	TOTAL DES CHARGES	71 981
	RESULTAT = Total des produits - Total des charges	0